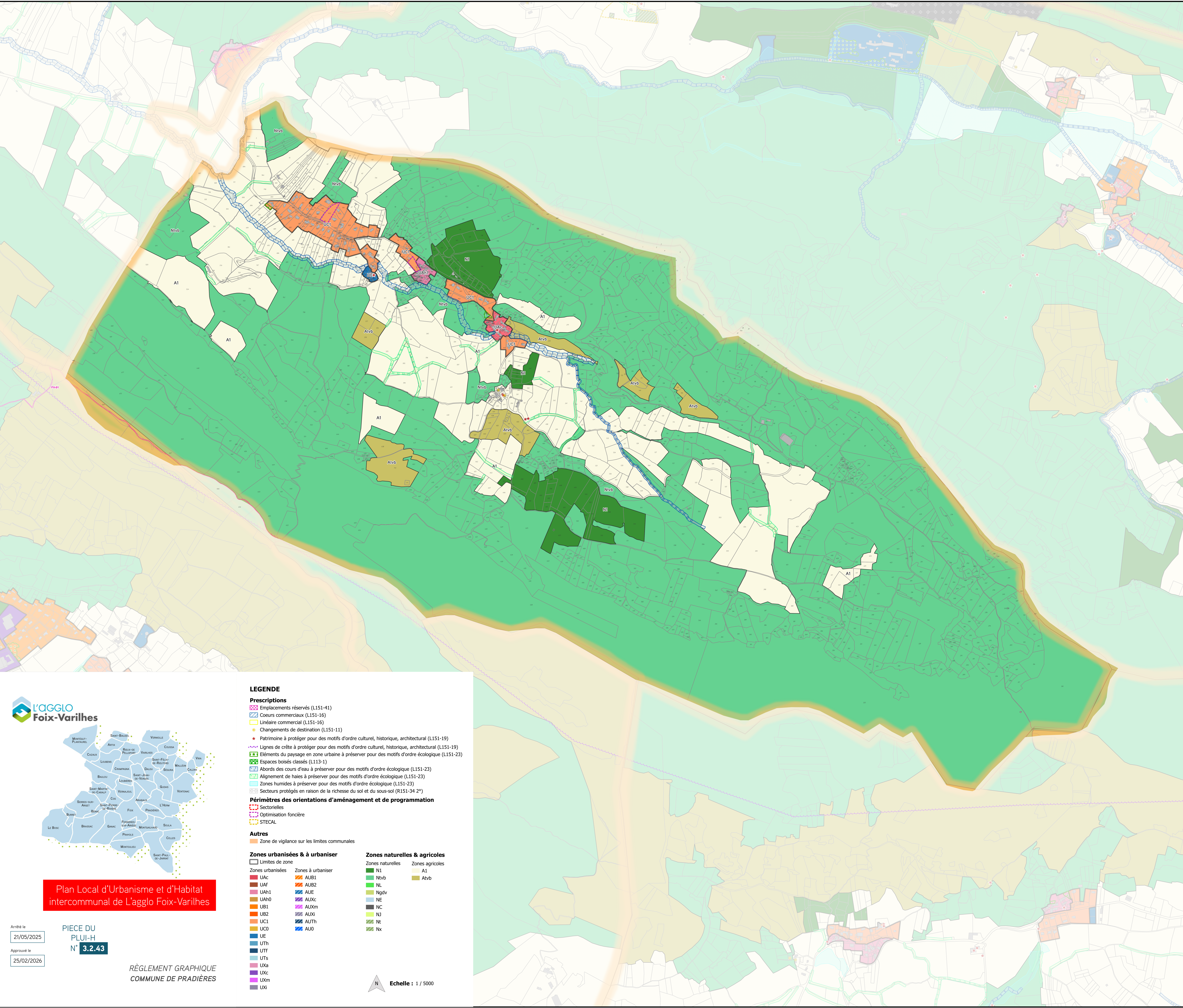






Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglo Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025

Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.43

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE PRADIÈRES

LEGENDE

Prescriptions

- Emplacements réservés (L151-41)
- Cœurs commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Éléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation

- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Autres

- Zone de vigilance sur les limites communales

Zones urbanisées & à urbaniser

Limites de zone	Zones urbanisées	Zones à urbaniser
	UAc	AUB1
	UAF	AUB2
	UAh1	AUE
	UAh0	AUXc
	UB1	AUXm
	UB2	AUXi
	UC1	AUTh
	UC0	AU0
	UE	
	UTh	
	UTf	
	UTs	
	UXa	
	UXc	
	UXm	
	UXi	

Zones naturelles & agricoles

Zones naturelles	Zones agricoles
N1	A1
NtNb	Atvb
NL	
Ngdv	
NE	
NC	
NJ	
Nt	
Nx	

N

Echelle : 1 / 5000